

ARRÊTÉ N° 24-138

PORTANT NOMINATION DE MONSIEUR NISTOR GROVAZU TANT QUE DIRECTEUR ADJOINT D'ETIS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 123-6,

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,

Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,

Vu le règlement intérieur d'ETIS approuvé par le conseil d'établissement le 6 janvier 2022,

Vu le procès-verbal du conseil de laboratoire d'ETIS en date du 19 décembre 2023 portant élection de Monsieur Nistor GROVAZU en tant que directrice adjointe d'ETIS,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Monsieur Nistor GROVAZU est nommé directeur adjoint d'ETIS.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 26 septembre 2024

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le :

Publié le :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.